



AMOPA

ASSOCIATION DES MEMBRES DE L'ORDRE DES PALMES ACADEMIQUES

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique par décret du 26 septembre 1968

30, Avenue Félix Faure - 75015 PARIS

Tél. : 01 45 54 50 82 - Site : www.amopa.asso.fr

CONCOURS NATIONAL 2016-2017 Défense et Illustration de la Langue française

Classes des collèges

PRIX D'EXPRESSION ÉCRITE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Sujets proposés

Les travaux devront être réalisés en classe - Les formes poétiques ne seront pas acceptées

CLASSES de 5^e- 6^e

Dans quel pays rêvez-vous de voyager ? Que pensez-vous y découvrir ? Laissez libre cours à votre imagination.

CLASSES de 4^e- 3^e

A partir de ce que vous observez, quel avenir imaginez-vous, pour vous-même et pour le monde de demain ?

OU

Un sujet proposé par le professeur énoncé clairement en tête de la copie

PRIX DE LA JEUNE POÉSIE

Les formes fixes ou libres seront acceptées. Ecrire un poème ne dépassant pas une page.

PRIX MAUPASSANT DE LA JEUNE NOUVELLE

CLASSES de 4^e et 3^e

Ecrire une nouvelle de 5 pages au maximum. La présentation "traitement de texte" est demandée.

IMPORTANT – INFORMATIONS PRATIQUES

- 1) Les travaux devront être strictement **personnels, individuels et authentiques**.
- 2) Chaque copie devra porter, de façon lisible : nom, prénom, classe de l'élève, nom et coordonnées de l'établissement ainsi que la signature du professeur.
- 3) Les cinq meilleures copies par classe et par niveau devront être adressées **exclusivement à la section AMOPA départementale à la date et à l'adresse indiquées ci-dessous** pour faire l'objet d'une première sélection par les **jurys départementaux**. Les copies sélectionnées seront transmises au jury national. **Aucune copie adressée directement au Secrétariat national de l'AMOPA ne sera prise en compte.**
Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le Secrétariat national.

Cadres à compléter par la section AMOPA départementale

Date de retour des copies

Adresse de retour des copies

Prix nationaux : livres, voyages, séjours touristiques

Les lauréats départementaux et nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies solennelles

Le Palmarès national pourra être consulté sur le site internet de l'AMOPA début mai 2017